



Mercredi 05 avril 2017 – N°500

Responsable de la publication : M. le Maire de BROONS

Abonnement annuel en mairie : 13 € pour un envoi à chaque numéro

Tel : 02.96.84.60.03. E-mail : accueil.mairie@broons.fr Site Internet : www.broons.fr



Chers lecteurs,
Pour la clarté de votre information,
A l'occasion de ma 500^{ème} édition,
Désormais, je vois la vie en couleurs.
Le BIB

Le BIB a été créé en 1995, il a toujours été bimensuel et distribué au niveau de la mairie, dans certains commerces et aux abonnés. Son ambition d'origine a été maintenue, à savoir, l'information pour tous. Il est le moyen et le support de communication pour la commune, les associations ...

Il a toujours donné satisfaction aux lecteurs en apportant des informations municipales et associatives dans diverses rubriques : Etat civil, associations, commerces, emploi, festivités, petites annonces locales et memento des services principaux.

L'édition du 500^{ème} numéro a provoqué le désir d'en modifier la présentation. C'est une des actions d'amélioration du quotidien que la municipalité a voulu apporter aux Broonnais.

D'autres ont déjà vu le jour : le site Internet de la commune, le panneau électronique d'information sur la place, le remplacement de mobilier urbain ...

D'autres investissements seront à venir, comme le changement des décorations de Noël et la mise en place d'un plan du centre-ville et du territoire communal.

Une nouvelle formule est donc proposée, grâce à l'amélioration des techniques, à l'introduction de la couleur et à la mise en place d'une trame inédite.

Comme par le passé, il est possible de consulter le BIB sur le site Internet de la commune.

Le conseil municipal et le comité de rédaction espèrent poursuivre les services apportés par le BIB, dans sa nouvelle présentation, que vous découvrirez aujourd'hui avec le 500^{ème} numéro.

Bonne lecture !

INFORMATIONS MUNICIPALES

Les élections

Les élections présidentielles :

Le 1^{er} tour aura lieu le dimanche 23 avril, de 8h à 19h.

Le 2nd tour se déroulera le dimanche 7 mai, de 8h à 19h.

Les élections législatives :

Le 1^{er} tour aura lieu le dimanche 11 juin de 8h à 19h.

Le 2nd tour se déroulera le dimanche 18 juin de 8h à 19h.

Les trois bureaux de vote sont installés au Foyer Rural :

- bureau n° 1 : dans la moitié de la grande salle près de la scène.
- bureau n° 2 : dans l'autre moitié.
- bureau n° 3 : dans la petite salle attenante.

Pour les 3 bureaux de vote, l'accès des personnes en situation de handicap se fait par le bureau n°3.

Vote par procuration

Le vote par procuration permet à un électeur absent de se faire représenter le jour d'une élection, par un électeur de son choix. La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant. Le mandant peut se présenter au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail. Les démarches sont gratuites et doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie.

FESTIVITES EN AVRIL (au Foyer Rural)

Samedi 8 : Repas, Protection Civile Broons.

Dimanche 9 : Thé dansant avec Rétro Passion, les aînés ruraux Eréac.

Samedi 15 : Loto avec Jean-Jacques, Foot Sévignac-Rouillac.

Dimanche 16 : Thé dansant avec les Copains d'Abord, les amis de la Gare Broons

ÉTAT CIVIL

Naissance :

19/03/2017, Maëline THOMAS.

Mariage :

01/04/2017, M Franck PATTEJOIE et Mme Sabrina DE BEUKELAER.

Décès :

21/03/2017, Mme Anna TOULMOUCHE née TANGUY, 27 rue de la Barrière, 94 ans.

24/03/2017, M Daniel MEGRET, 27 rue de la Barrière, 68 ans.

25/03/2017, Mme Suzanne HAMON née JAN, 2 rue du 19 Mars 1962, 89 ans.

MESSES

Dimanche 9 avril : 10h30, Broons

Dimanche 16 avril : 10h30, Trémeur

POUR MEMOIRE

Groupe médical : 02.96.84.61.47.

Groupe vétérinaire : 02.96.84.61.46.

Cabinet infirmier : 02.96.84.65.44.

Infirmier libéral : M Rohrbacher : 06.07.75.21.20

Gendarmerie : lundi, vendredi et samedi de 14h à 18h et mercredi de 8h à 12h.

Déchetterie : lundi, mercredi, samedi : 9h à 12h et 14h à 17h30 et vendredi de 14h à 17h. Tél. : 02.96.84.70.56

Dinan Agglomération vous accompagne dans la lutte contre le frelon asiatique

Dans notre région et depuis quelques années, nous connaissons une dynamique croissante du développement du frelon asiatique « Vespa Velutina », le frelon à pattes jaunes prédateur d'abeilles. Dans les prochaines semaines, les fondatrices, individus femelles créant les nouvelles colonies, vont sortir de leur hibernation pour occuper quelques semaines un nid primaire, pas plus gros qu'un ballon de hand-ball, qui est systématiquement positionné sous abri car perméable aux intempéries. Il se trouve généralement sous un hangar, dans un cabanon de jardin, derrière des volets, sous des chaises de jardin empilées.

Pour l'été, la colonie part édifier un autre nid, aux dimensions nettement plus impressionnantes et souvent plus haut, à la cime d'un arbre. Ce nid secondaire peut contenir plusieurs milliers d'individus. Nous vous déconseillons donc de supprimer les nids par vous-même surtout en période de pleine activité.

Il faut éliminer tous les nids.

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie qui sollicitera l'intervention de Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra dans les plus brefs délais. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire ouvrières et reine. **Dinan Agglomération prendra à sa charge 100% des frais engagés.**

Pour information, le coût de la destruction d'un nid peut varier entre 80 € et 170 € si l'opération est réalisée au sol mais peut-être nettement majoré si l'accès est difficile et si l'intervention d'une nacelle est nécessaire.

Pour plus de renseignements contacter votre mairie ou bien Mme Leconte – Dinan agglomération au 06.64.64.32.71.

INFORMATIONS PRATIQUES

L'Aide à la Complémentaire Santé (ACS)

L'ACS donne droit durant un an à une aide financière pour payer sa complémentaire santé. Cette aide s'applique également à la complémentaire santé "Ma commune, ma santé" proposée pour tous par le CCAS. L'ACS n'est pas demandée par toutes les personnes qui y auraient droit par simple méconnaissance.

Le montant de l'aide varie avec l'âge:

Moins de 16 ans	100 €
De 16 à 49 ans	200 €
De 50 à 59 ans	350 €
60 ans et plus	550 €

L'ACS est destinée aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond de la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire).

Exemple de plafonds annuels: 11 682 € pour une personne / 17 523 € pour 2 / 21 027 € pour 3 / 24 532 € pour 4.

Grâce à l'ACS, vous pouvez également bénéficier de réductions sur votre facture de gaz et d'électricité.

La mairie a mis en ligne sur son site internet le formulaire de demande d'ACS (rubrique Cadre de vie/ médico-social/ CCAS).

MSA

Réunion d'information gratuite et ouverte à tous, organisée par les délégués MSA des secteurs de Broons et Caulnes le **mardi 11 avril 2017** à 20h30 à la salle des fêtes de Caulnes.

Thème : Etre heureux se cultive.

Recensement militaire

Chaque jeune doit se présenter en mairie, muni de son livret de famille, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, entre la date anniversaire de ses 16 ans et les trois mois qui suivent.

Comité de jumelage Broons-Neufahrn

Soirée choucroute organisée par le Comité de Jumelage Broons – Neufahrn, **le samedi 13 mai**, au foyer rural de Broons.

A partir de 19 h – bière bavaroise & vin d'Alsace

Choucroute / bretzel / tarte aux pommes –

Service continu de 20h à 22h - Soirée dansante

Tarifs : 14 € & 8 € pour les enfants (<12 ans) -

Réservation obligatoire avant le 9 mai.

Billets en vente à la boulangerie Caradeuc, chez Virginie Boutique et auprès des membres du comité de Jumelage.

Comité des fêtes

Lundi 8 mai 2017, randonnée pédestre de 11km, minimum 2 € au profit du Téléthon. Départ à 9h à la Planchette.

Un vide grenier aura lieu à la Planchette, 2,50 € à mètre linéaire.

Renseignements au **02.96.84.63.87** ou **02.96.84.73.86**.

PETITES ANNONCES

A vendre :

*Servante outillage FACOM, **06.77.91.39.09**.

*Bateau Boum 415 moteur Honda 8 CV, remorque + annexe, **02.96.84.60.87** ou **06.30.40.23.35**.

*Armoire en chêne, bon état, 240 €, lit 140x190 cm, 45 €, chaise haute bébé, 35 €, 2 pieds de vigne gros raisin rouge, **02.96.84.92.34**.

*Vêtements ado fille du 2 au 16 ans, jeux de sociétés, livres enfants et adultes de 0.50 à 3 €, 2 tours de lit bébé, 5 € pièce, vêtements garçon 18 mois, spot lumineuse, 10 €, chaise pliante New York, grande toile London, 24 disques vinyle 45 tours, **06.63.65.43.08**.

*Fauteuil armature bois, tissu vert, 15 €, 2 assiettes cuivre, 10 €, bocaux, 500g, 1 L, 5 € les 10, chaussures homme T44 10 €, **06.72.45.21.77**.

*Lapereaux, **02.96.86.65.47**.

*Lapins fermiers, **06.79.53.14.01** (HR).

*4 chiots, 1 mois et demi, 3 femelles et 1 mâle, croisés chocho, **06.79.85.38.38**.

*Lit 1 pers. 80x190, neuf, prix à débattre, **02.96.84.61.95**.

*Portillon de jardin, état neuf, avec serrure, s'adresser au 3 rue Bertrand Milon.

A louer :

* Maison de plain-pied, T3 à Broons, sous-sol, **02.96.84.63.18**.

Perdu :

* Echarpe violette, récompense, **02.96.84.75.37**.

* Bague or avec une aigle-marine, récompense, **06.88.80.16.44**.

A donner :

*Emonde bois pour faire fagots, **06.77.91.39.09**.

Portes ouvertes au Collège Jean Monnet de Broons
Vendredi 28 avril de 17h30 à 19h.